



Passer son permis en candidat libre

→ L'entraînement

Obtenir le permis en tant que candidat libre implique l'absence d'inscription dans une auto-école.

Il est donc nécessaire de trouver un ou des moniteurs indépendants agréés ou de s'inscrire auprès d'un organisme de permis en candidat libre qui dispose de son propre réseau de moniteurs.

Lors des entraînements, il est impératif de respecter les conditions suivantes :

- **L'accompagnateur** doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans, sans avoir subi d'annulation ou d'invalidation de son permis
- **Le véhicule** doit être aménagé pour l'apprentissage de la conduite (double commande, rétroviseurs supplémentaires côté passager...) et assuré
- **Le candidat** doit être âgé de 16 ans minimum et posséder un livret d'apprentissage en version papier ou numérique



Liste non exhaustive d'organismes :

ornikar

[lien](#)

**lePERMIS
LIBRE**

[lien](#)

Stych

[lien](#)

EN VOITURE SIMONE !

[lien](#)

Fast Permis

[lien](#)



Passer son permis en candidat libre

→ L'inscription en candidat libre

1

La démarche d'inscription s'effectue sur le site [ANTS](#)

Il s'agit du même site que celui pour obtenir le numéro NEPH

Votre démarche concerne...



2

On vous demandera les documents suivants :

- Un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport...)
- Un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois
- Une photo d'identité (au format papier ou numérique)
- le certificat individuel de participation ou de non-participation à la journée de défense et de citoyenneté (JDC)

Pour les demandes le nécessitant :

- un avis médical d'un médecin agréé

Pour une personne mineure ou sous tutelle légale :

- renseigner les informations relatives au représentant légal (état civil, signature et son justificatif d'identité)

À la fin du traitement de la demande en ligne, le service instructeur enverra une **Attestation d'Inscription au Permis de Conduire contenant le numéro NEPH, à ramener le jour de l'examen.**

3

Récupération du permis

En cas de réussite, téléchargez l'attestation de réussite (délivrée par votre examinateur) sur l'Espace ANTS pour enclencher la création de votre permis.

